



Programme de recherche sur la cardiomyopathie dilatée chez l'Irish Wolfhound:

Prise en charge financière d'échocardiographies d'Irish Wolfhound malades et sains de DCM

mai 2008

Dans le cadre du programme de recherche sur la cardiomyopathie dilatée (DCM pour « dilated cardiomyopathy ») chez l'Irish Wolfhound, ANTAGENE propose de financer, en partie et sous conditions, les échocardiographies des chiens malades et sains.

Antagene participe aux frais d'échocardiographie/électrocardiographie à hauteur de 80 euros pour les chiens atteints de DCM ou suspects de l'être et à hauteur de 40 euros pour les chiens sains de plus de 4 ans. Cette participation n'intervient qu'après relecture et confirmation du diagnostic par un vétérinaire expert en cardiologie.

Les conditions à remplir consistent à retourner à ANTAGENE :

- un prélèvement sanguin,
- le compte-rendu de l'échocardiographie, le certificat de prélèvement et le formulaire vétérinaire dûment complétés,
- une copie du pedigree du chien,
- une facture avec l'intitulé « prélèvement pour le programme de recherche ANTAGENE sur la cardiomyopathie dilatée chez l'Irish Wolfhound ».

En dehors de ces termes, aucune prise en charge financière ne sera possible.

Les étapes de la démarche à suivre par le propriétaire du chien

1 - Effectuer la demande des divers documents à renseigner auprès d'ANTAGENE ou du Rassemblement des Amateurs du Lévrier Irlandais (RALIE) : certificat de prélèvement et formulaire vétérinaire (téléchargeables sur www.antagene.com ou sur www.ralie.fr).

2 - Consulter un vétérinaire afin qu'il réalise une échocardiographie, un examen électrocardiographique selon le protocole défini et une prise de sang. Le vétérinaire remplit les documents

3 - Le vétérinaire établit une facture au nom de son client pour les examens qu'il a effectué en y ajoutant la mention « prélèvement pour le programme de recherche ANTAGENE sur la cardiomyopathie dilatée chez l'Irish Wolfhound ».

4 - Envoyer le prélèvement sanguin à ANTAGENE rapidement.

5 - Effectuer une copie du pedigree, du compte-rendu vétérinaire et de la facture afin de les renvoyer à ANTAGENE et/ou au RALIE.

6 - ANTAGENE soumet les documents à un vétérinaire expert en cardiologie. L'indemnisation intervient après confirmation du diagnostic et vérification du dossier (authentification du chien, documents complétés, aucune pièce manquante, etc).

7 - ANTAGENE envoie au propriétaire l'indemnisation à hauteur de 80 euros pour un chien malade et à hauteur de 40 euros pour un chien non atteint de DCM de plus de 4 ans au moment de l'examen (Sous réserve d'avoir rempli les conditions décrites ci-dessus).

La participation aux frais d'échocardiographie est valable jusqu'au 31 décembre 2008. Selon le succès de l'opération et le montant des subventions, ces conditions seront reconduites en 2009. ANTAGENE se réserve le droit d'arrêter cette offre à tout moment. Afin d'obtenir un accord préalable de prise en charge financière (sous réserve de respecter les conditions décrites ci-dessus), vous pouvez contacter ANTAGENE (coordonnées en bas de page).

Nous garantissons une totale confidentialité des informations transmises. Aucune participation financière n'est demandée par ANTAGENE aux propriétaires des chiens. Les résultats obtenus dans le cadre de la recherche ne sont pas transmis et ne peuvent pas faire l'objet d'une certification génétique.

Responsable du projet : Dr Anne Thomas (athomas@antagene.com)

Chargé du programme d'échantillonnage : Jérôme Mary (jmary@antagene.com)